

acquittée, il fallait, disait-il, absoudre tous les fauteurs ou complices de l'insurrection vendéenne ; condamnée, on exposait ses juges à d'implacables vengeances (1). Il eût été plus simple de reconnaître que la duchesse de Berri s'était constituée en état de guerre et non de rébellion envers Louis-Philippe, et que, par sa mise en jugement, le cabinet des Tuileries craignait d'indisposer contre lui les puissances européennes. Mais le gouvernement ne pouvait tenir ce langage. Il attendit donc, et fit annoncer que les Chambres seraient appelées à statuer ultérieurement sur le sort de sa captive : responsabilité dont les Chambres effrayées se déchargèrent à leur tour sur le ministère.

Cependant, la santé de la princesse, qui avait résisté aux épreuves les plus rudes de la guerre civile, s'altérait rapidement dans l'enceinte étroite qui lui était mesurée. Les rapports uniformes des médecins constataient l'insalubrité du séjour de Blaye, et leurs conclusions confinaient à la libération absolue de l'auguste prisonnière. Ces instances pressantes, la pacification définitive de la Vendée, la nature étroite des liens de parenté qui unissaient Marie-Caroline au chef de l'Etat, tout concourait à faire entrevoir sa mise en liberté prochaine, et déjà les journaux légitimistes commençaient à murmurer de la durée de sa détention comme d'une barbarie gratuite, lorsque quelques lignes insérées dans le *Moniteur* du 26 février livrèrent au public étonné le secret de ces rigueurs. Marie-Caroline « pressée par les circonstances », disait-elle, » et par les mesures ordonnées par le gouvernement », déclarait s'être mariée secrètement pendant son séjour en Italie. Quelques jours plus tard, elle compléta sa déclaration en faisant connaître que son époux était le comte Luchesi-Palli, des princes del Campo Franco, gentilhomme de la cour du roi des Deux-Siciles.

(1) *Deux ans de règne*, par M. A. Pépin, p. 382.